



Étaient présents : Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, Michel FABRE, Régis JOUDRIER

Représentés: André DUJOLS par Bruno FAURE, Martial MEYDIEU par Patrice FALIES

Ordre du Jour

- Intervention Mme ATHANASE, directrice ARS Cantal
- CPTS
- GEMAPI
- Borne de recharge pour véhicules électriques
- Assainissement : St Bonnet de Salers
- Modification RIFSEEP
- Questions diverses

1. Intervention de madame ATHANASE, directrice départementale de l'ARS

Le Président a demandé à Madame ATHANASE d'intervenir auprès des élus pour une présentation des systèmes Contrat Local de Santé CLS et Communautés Professionnelles Territoriales de Santé CPTS.
CLS et CPTS.

2. CPTS (DEB 2019 086)

Le Président rappelle aux élus la création d'une CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) sur l'arrondissement de Mauriac. Il rappelle d'autre part, les différentes rencontres entre élus, médecins membres de la CPTS et directrice départementale de l'ARS afin de préciser le rôle et les missions de cette nouvelle structure.

→ Les élus décident à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 7000€ pour le démarrage de cette opération .

3. Entente GEMAPI Auze-Sumène (DEB 2019 084)

Le Président fait lecture du compte rendu de la conférence Auze Sumène qui a pour objet de structurer l'intervention des EPCI sur la compétence GEMAPI pour ce bassin versant.

Il précise que les collectivités partenaires doivent valider la convention, le plan d'actions ainsi que les participations financières (ie : 3628€ pour 2019 pour le Pays de Salers).

Les élus acceptent à l'unanimité les propositions de la conférence Auze Sumène.

4. Assainissement

a. Choix prestataire : étude et MO station de St Bonnet de Salers (DEB 2019 088)

Le Président rappelle aux membres du bureau le projet de modification de la station d'assainissement de St Bonnet de Salers. Dans ce cadre, il précise qu'il convient de retenir un maître d'œuvre pour lequel une consultation pour un marché à bons de commande a été lancée.

→ Les élus décident à l'unanimité, de retenir l'offre d'ACDEAU pour les montants suivants :

- marché 1: actualisation du diagnostic: 30 152.70€HT
- marché 2: maîtrise d'œuvre réseau : 6300€HT
- marché 3 : maîtrise d'œuvre, création de la nouvelle station : 24 155.00€HT

b. Facturation

Le Président informe les élus que dans le cadre de la facturation du service assainissement plusieurs échanges et réunions ont eu lieu entre les services de la préfecture, de la trésorerie et les services intercommunaux. Suites à ceux-ci les services de l'état refusent la convention initialement élaborée en partenariat avec leurs services et qui prévoyait une facturation par les communes ou les syndicats en même temps que la facturation de l'eau potable.

Aussi, la communauté de communes se trouve dans l'obligation de mettre en œuvre une facturation indépendante, basée sur les rôles des communes, d'ici à la fin de l'année.

5. Modification RIFSEEP (DEB 2019 098)

→ Les élus décident à l'unanimité de modifier le tableau attributif du RIFSEEP, les critères d'attribution restent inchangés.

6. Borne recharge électrique Salers (DEB 2019 087)

Le Président rappelle aux élus que dans le cadre de son programme TEPCV la communauté de communes du Pays de Salers a aménagé une borne de recharge électrique sur la commune de Salers.

Il propose d'en confier la gestion à un mandataire : Bouygues Energies et Services.

Il précise que pendant les 2 prochains exercices (2020 et 2021) la gestion sera organisée de la manière suivante:

- paiement du service de gestion par la CCPS
- paiement des abonnements EDF par la commune de Salers

- recettes perçues par la CCPS et reversées pour moitié à la commune de Salers

A l'issue des 2 années l'intégralité de la gestion, des coûts et des recettes sera du ressort de la commune de Salers.

Dans ce cadre, il propose de fixer les tarifs aux montants suivants:

- 3€ le coût de connexion + 1h de charge

- 0.025€ la minute supplémentaire

→ Les élus approuvent, à l'unanimité, les propositions du Président

7. Questions diverses

a. Indemnités Trésorière (DEB 2019_085)

→ Les élus décident d'attribuer à la trésorière de St Martin Vx l'indemnité de conseil au taux de 20% pour l'exercice 2019 sans indemnité de confection des documents budgétaires.

b. Portage de repas

Le Président fait lecture du courrier adressé par l'ADMR de St Cernin / Salers sur une éventuelle revalorisation de la subvention au portage de repas.

→ Les élus décident de maintenir le montant de subvention de 0.30€/ repas (0.40€ pour les repas servis dans la vallée du Mars).